

exactement aux mêmes conditions, à toutes les parties du pays.

On a dit que ces subventions seraient utilisées en ce qu'elles permettraient d'atténuer le chômage. Comment elles atteindront ce but dans ma province, c'est difficile à dire. Les municipalités capables d'entreprendre de grands travaux publics ne sont pas nombreuses chez nous. Même si la subvention fédérale aux provinces constitue un remède au chômage, ce n'est pas le meilleur. Le mieux serait un programme national de mise en valeur. Nous exhortons donc le gouvernement à pousser le programme national de mise en valeur dont parle le discours du trône. Ce programme n'entraînerait pas nécessairement d'énormes dépenses. La santé économique d'un pays ne se traduit pas nécessairement par de gros emprunts ou par les entreprises spectaculaires des grosses sociétés. Selon moi, la meilleure façon de créer des emplois dans notre propre province consiste à aider les petites entreprises et les petits commerçants. Personnellement, j'aimerais qu'on modifie la charte de la Banque d'expansion industrielle de manière à permettre à cette banque d'aider ces gens plus qu'elle ne peut le faire en ce moment. L'essor du Canada et la mise en valeur de ses ressources sont une nécessité, même si cela doit se faire en face de difficultés économiques.

Le gouvernement fédéral serait fort bien inspiré, je pense, de consacrer des crédits au titre de programmes en valant la peine, à l'intérieur de ces provinces, même s'il ne s'agissait pas, au début du moins, d'entreprises rentables. C'est qu'à moins que toutes les régions de notre pays ne connaissent un développement égal, il ne saurait être question d'égalité dans les chances d'avenir, et certaines d'entre elles devront sans cesse compter sur une aumône, une subvention supplémentaire de la part du gouvernement central. Or, ce que tout le monde veut, dans les provinces de l'Atlantique, c'est d'être en mesure de se débrouiller seul, de gagner sa propre vie, de défendre son petit secteur particulier de l'économie nationale et de rester ainsi à la hauteur du développement que peut connaître l'ensemble de notre territoire.

**M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques courtes observations à formuler en ce qui concerne le projet de loi en discussion. Je voudrais d'abord faire écho aux sentiments que vient d'exprimer l'honorable député qui vient de reprendre son siège, ainsi que notre collègue de Shelburne-Yarmouth-Clare selon qui on ne saurait mieux aider la région atlantique qu'en favorisant sa mise en valeur économique, de façon que le revenu moyen de ces

régions ne tombe pas en-deça de la moyenne nationale.

Comme l'ont déjà dit plusieurs députés de la région atlantique, on ne conteste nullement que le projet de loi soit tel qu'il apporte un certain soulagement à la trésorerie des provinces atlantiques, assez mal en point à l'heure actuelle. C'est pour cette raison qu'il est accueilli avec plaisir. Toutefois je voudrais plus précisément m'attacher à un aspect de la mesure dont nous a saisie le ministre des Finances. En nous présentant la résolution, le lundi 27 janvier, il disait, ainsi qu'en témoigne la page 4033 du hansard:

Monsieur le président, le gouvernement attache beaucoup d'importance à la présente résolution et au projet de loi qui, espérons-nous, en suivra l'adoption; il considère en effet que la mesure aidera les provinces et les municipalités de notre pays et contribuera efficacement à résoudre le problème du chômage.

Plus loin, dans le même discours, il ajoutait, au sujet des subventions aux provinces atlantiques:

En soumettant cette proposition au Parlement, monsieur le président, le gouvernement juge donc qu'elle est pleinement motivée par les réalités de la situation économique du Canada, qu'elle sera reconue équitable par les Canadiens de toutes les provinces, qu'elle aidera la région de l'Atlantique à mettre ses ressources en valeur, qu'elle permettra à ces provinces de relever leurs services publics à un niveau comparable à celui qui existe dans les autres provinces, et qu'elle contribuera à y fournir de l'emploi.

Aujourd'hui encore le ministre des Finances exprimait les mêmes sentiments, en ajoutant que le projet de loi aiderait très sérieusement à la solution du problème du chômage. J'ai cité ces extraits des propos du ministre pour montrer que, selon lui, la mesure aura trois effets. Elle viendra d'abord en aide à la trésorerie des provinces, et, par voie de conséquence, à celle des municipalités. En outre elle aidera effectivement à soulager le chômage. C'est sur le troisième aspect de la mesure que mes paroles vont porter, car je veux détruire de mon mieux l'assertion où le ministre des Finances a soutenu que cette mesure aidera efficacement à régler le problème du chômage en Nouvelle-Écosse.

D'abord, comme l'a signalé ce matin le député de Coast-Capilano, la mesure ne peut évidemment rien faire pour atténuer le chômage dans les mois critiques de janvier, de février et de mars. La prétendue mesure d'aide efficace au chômage n'entrera pas même en vigueur avant le 1<sup>er</sup> avril. De plus, si la mesure devait être utilisée par les gouvernements provinciaux pour combattre le chômage dans les provinces, ces dernières répartiraient probablement la tranche des subventions accrues entre les travaux publics, la construction et les investissements.